

**Assemblée générale ordinaire
du 2 mars 2012 à Coursegoules**

Projet de programme d'actions 2013

Sommaire

Introduction

Programme d'actions pour 2013

- 1 *Poursuite des réflexions prospectives et des démarches transversales*
- 2 *Actions thématiques*
 - *L'avenir de l'agriculture et le potentiel agricole du territoire*
 - *Le tourisme durable et l'itinérance*
 - *Les énergies renouvelables*
 - *La gouvernance et la participation*
- 3 *Renforcement, consolidation du CdD et actions de communication*

Les ressources à mobiliser

Le financement des actions du CdD

Introduction

Le programme d'action du Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur a été élaboré en 2012 pour une période de 2 ans. L'année 2013 sera donc l'occasion de poursuivre la mise en œuvre des actions et réflexions définies dans ce document, élaboré en concertation avec le Syndicat mixte du PNR.

Les actions identifiées relèvent de trois catégories :

- des démarches transversales : il s'agit de poursuivre les réflexions et démarches engagées depuis la création du Conseil de développement. Il s'agit de réflexions prospectives qui ont permis de mobiliser des compétences citoyennes et d'enrichir les travaux du Syndicat mixte par des approches transversales. Ces réflexions sont intégrées dans le programme d'actions du PNR.

- des actions thématiques : il s'agit de l'approfondissement des réflexions du Conseil de développement sur les thèmes retenus : l'avenir de l'agriculture, le tourisme durable, les énergies renouvelables, et la Participation.

- des actions de renforcement du Conseil de développement, l'enjeu étant de consolider la dimension instance de participation citoyenne grâce à l'expérimentation de méthodes et des pratiques participatives innovantes.

Programme d'actions pour 2013

1 Poursuite des réflexions prospectives et des démarches transversales

Il s'agit de poursuivre les réflexions et démarches participatives en vue d'accompagner et de participer à la mise en œuvre du PNR et particulièrement du programme d'actions prioritaires. Cette liste d'actions n'est pas limitative dans la mesure où d'autres thèmes ont été identifiés mais ne pourront être engagés que dans la mesure où le Conseil de développement mobilisera les compétences citoyennes et associatives nécessaires.

1-01 Les paysages

Les réflexions engagées en 2010/2011 ont clairement fait partager l'idée que les paysages des Préalpes d'Azur qui constituent un patrimoine fragile sont la résultante des enjeux d'aménagement du territoire.

Il s'agira, dans le cadre du **plan d'actions prioritaires du PNR** et à l'occasion des actions d'animation sur le tourisme durable, sur les énergies ou encore sur l'avenir de l'agriculture :

- de poursuivre la sensibilisation des habitants et acteurs du territoire aux enjeux paysagers : « *Organiser des moments de débats et discussions sur les paysages et l'urbanisme, construire une réflexion partagée, éditer et diffuser les résultats de ces analyses partagées* » ;

- de poursuivre la réflexion sur la définition des plans paysagers participatifs préconisés par la charte du Parc : « *Par entité paysagère, réaliser un diagnostic partagé du paysage, analyser ses dynamiques et élaborer des préconisations et un programme d'actions* ».

Actions CdD :

- Animation d'ateliers d'information et de sensibilisation à la préservation du patrimoine paysager, notamment à l'occasion des actions sur l'itinérance et des débats sur la stratégie énergétique du Parc ;

- Elaboration de propositions pour le cahier des charges des plans paysagers participatifs.

1-02 Les démarches de valorisation des ressources du territoire

Ces démarches, par nature transversales, pourraient avoir un impact sur les méthodologies d'autres actions auxquelles participe le Conseil de développement : paysages, circuits courts, tourisme durable.

Le CdD propose d'assurer une veille des réflexions en cours au niveau du Réseau rural PACA, et d'autre part, en partenariat étroit avec le Syndicat mixte, d'étudier et de proposer des applications opérationnelles de ces démarches sur le territoire, adaptées aux orientations et aux objectifs de la Charte du Parc. A travers son action sur le tourisme itinérant notamment, le Conseil de développement initiera des propositions de méthodologies inspirées des acquis des expérimentations de démarche de panier de biens et de service.

La réflexion engagée en 2012 sur « l'itinérance » et les actions d'animation programmées en 2013 sur cette thématique serviront de cadre aux actions d'animation et d'expérimentation de la valorisation des ressources du territoire.

Actions CdD :

- Participation aux rencontres du Réseau rural Paca sur la valorisation conjointe des ressources ;

- Réalisation d'enquêtes et d'entretiens auprès des acteurs et des habitants visant à identifier les produits et services concourant au renforcement de l'identité du territoire (voir actions sur le tourisme d'itinérance);
- Contribution aux actions de promotion des produits locaux (évènementiels, repas, dégustations etc.) notamment à travers les journées et réunions de rencontres débats qu'il organise.

1-03 La valorisation du potentiel naturel des territoires du Parc et sa prise en compte dans les mécanismes de solidarité territoriale

Il s'agira de poursuivre les réflexions prospectives engagées au sein du Conseil de développement sur les notions de potentiel naturel et de valorisation des services écologiques ainsi que sur leurs applications dans la mise en œuvre du PNR comme projet de territoire.

Dans une première phase il s'agira, en partenariat avec le Conseil scientifique, de partager la réflexion et de sensibiliser l'ensemble des partenaires du PNR à la prise en compte des contraintes de préservation des potentiels naturels du territoire.

Dans un deuxième temps il s'agira de faire des propositions de prise en compte de ces démarches dans les actions de la charte participant du renforcement de la solidarité territoriale.

Cette thématique, par nature transversale, sera notamment développée à l'occasion des débats sur l'avenir de l'agriculture et sur le développement des énergies renouvelables.

Actions CdD :

- Animation d'atelier-débats de sensibilisation aux notions de potentiel naturel et de solidarité territoriale
- Inscription à l'ordre du jour des rencontres débats sur les thèmes abordés par le Conseil de développement de 'moments d'information et de débat' sur cette problématique.

1-04 Le suivi des SCOT

Il s'agira d'assurer, en liaison avec l'équipe technique du Syndicat mixte, un suivi des études et réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration ou la révision des SCOT qui couvrent un certain nombre de communes du Parc.

Il s'agira notamment en vue de la production éventuelle d'avis motivés, en coordination avec les Conseils de développement des Communautés d'agglomération voisines, de participer à des groupes de travail voire à des ateliers participatifs afin de mieux apprécier la cohérence des recommandations des SCOT avec les orientations de la charte du Parc.

Actions du CdD :

- Participation à l'animation d'un groupe de travail ouvert et transversal et/ou à l'organisation d'ateliers participatifs

2 Actions thématiques

2-1 L'avenir de l'agriculture et le potentiel agricole du territoire

Le Conseil de développement participera aux réflexions du Syndicat mixte pour la mise en œuvre de la charte et du programme d'actions prioritaires sur cet axe prioritaire de la charte du Parc.

Il s'agit de poursuivre les réflexions du groupe de travail 'agriculture' du Conseil de développement en fonction et en cohérence avec le programme d'actions prioritaires joint au projet de charte, sur les trois thèmes interdépendants suivants :

- le développement des circuits courts alimentaires
- la mise en œuvre de diagnostics agraires participatifs
- la connaissance du foncier et des dynamiques foncières en cours en vue de la préservation et la mobilisation du foncier agricole.

2.1-01 Circuits courts

Le Conseil de développement poursuivra les réflexions et actions engagées sur les circuits courts alimentaires et participera aux actions prioritaires envisagées : « Identification des améliorations à apporter pour le développement des circuits courts au sein du territoire » et « Innover dans les modes de commercialisation ».

Actions CdD :

- Participer à la conception d'une enquête sur les besoins des habitants et des collectivités locales pour s'approvisionner en produits locaux, en proposant des outils et méthodes participatives – Expérimentation d'un questionnaire d'enquête sur une commune par exemple.
- Le CdD propose de participer en initiant une réflexion sur l'opportunité de création de coopératives locales de consommateurs afin de développer une demande locale complémentaire des attentes des populations des zones urbaines limitrophes (AMAP).

2.1-02 Diagnostics agraires participatifs

Suite aux trois expérimentations initiées par le syndicat mixte et à la journée de rencontres débats organisée par le Conseil de développement, il s'agira de contribuer à la mise en œuvre de cette action prioritaire.

Actions CdD :

- Information et sensibilisation et des élus et acteurs et recueil d'avis et de contributions, pour le lancement de diagnostics agraires ;
- Réflexion en vue de l'intégration dans les diagnostics agraires des problématiques foncières: organisation d'un atelier participatif (voir 2.1-03 : Foncier agricole) ;
- Participation à l'élaboration d'un cahier des charges type, adaptable aux différents terroirs à partir d'ateliers participatifs avec les acteurs

2.1-03 Foncier agricole :

L'objectif est d'approfondir l'état des lieux du foncier et la compréhension des dynamiques foncières en cours.

Plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- approfondissement de la connaissance du foncier : poursuite des états des lieux sur une base parcellaire à partir d'analyses des occupations du sol passées et présentes (anciens cadastres et cadastre actuel, photographies aériennes etc.)
- étude des stratégies foncières des propriétaires et acteurs du territoire.

Actions du CdD :

- Expérimentation d'une étude sur la typologie du foncier et des propriétaires fonciers ;
- Réalisation d'enquêtes auprès des propriétaires et associations de propriétaires ;
- Animation d'ateliers participatifs et d'une journée de rencontres débats.

2-2 Le tourisme durable / l'itinérance

Le Conseil de développement propose, en initiant une réflexion sur le développement du tourisme itinérant, d'accompagner les instances du PNR à la fois sur :

- la réflexion sur la démarche de valorisation des ressources locales (panier de biens et service notamment)
- la promotion d'un tourisme durable (tourisme rural de qualité - art.23)
- le renforcement de l'identité du territoire

Il s'agira, en veillant à développer une synergie avec les orientations de charte et des actions du plan d'actions prioritaires, de poursuivre la réflexion sur l'itinérance suivant quatre axes de travail :

2.2-01 Réflexion sur les voies de l'itinérance

Il s'agira de proposer des modalités de centralisation des informations existantes et de recueil d'informations sur tous les types de voies et réseaux existants en fonction des différents modes de déplacement adaptés à l'itinérance.

2.2-02 Réflexion sur l'identification et la localisation des sites, des activités et des productions locales à valoriser à travers l'itinérance

Il s'agira, en synergie avec les actions programmées par le Syndicat mixte de participer à la conception de méthodes adaptées en engageant une expérimentation de recueil et de gestion des informations essentielles sur l'ensemble des sites patrimoniaux (paysage, patrimoines naturels, architectural, culturel et paysagers), des activités économiques concernées par le tourisme (restauration, hébergement, activités sportives et de loisir etc.) et des productions locales (artisanat, productions agricoles etc.) à valoriser à travers l'itinérance.

2.2-03 Identification et mise en réseau des acteurs du territoire concernés par l'itinérance

Il s'agira, à travers des ateliers participatifs, d'expérimenter et d'évaluer des modalités de mobilisation et d'association des acteurs du territoire aux actions du Parc visant le développement d'un « tourisme itinérant ».

2.2-04 Identification et expérimentation d'outils et de méthodes participatives pour la gestion des informations liées à l'itinérance.

Il s'agira de faire participer les habitants, les associations et les acteurs du territoire par :

- des méthodes participatives de recueil de données

- des outils de cartographie collaborative permettant d'intégrer ces données au système d'information géographique (SIG) qui lui-même pourra alimenter le Système d'information territorial du Parc.

Actions du CdD :

- Expérimentation des méthodes et outils participatifs adaptés ;
- Rédaction d'un rapport de synthèse.

2-3 Les énergies renouvelables

Il s'agira de poursuivre les réflexions initiées au cours de l'année 2012, en relation avec le programme d'actions prioritaires du Syndicat mixte du PNR.

Actions du CdD :

- Participer à l'émergence d'une stratégie énergétique au sein du Parc naturel régional par l'intermédiaire de débats publics ;
- Organiser des rencontres-débats avec notamment pour objectif de participer aux débats sur la transition énergétique nationaux et locaux ;
- Effectuer un suivi et recueillir les avis de la population, en lien avec l'équipe technique du Syndicat mixte, sur les documents concernant le territoire du PNR en matière d'énergies (SRCAE, PCET locaux, SCOT, etc.)

2-4 La gouvernance et la participation

Suite aux échanges du Congrès des PNR, il s'agira de continuer les réflexions sur la gouvernance au sein des Parc naturels régionaux et notamment sur la place des Conseils de développement en leur sein.

Actions du CdD :

- Effectuer une veille sur les textes concernant l'organisation territoriale, la participation du public, etc.
- Animation, au sein du Conseil de développement, d'un groupe de travail 'Gouvernance et participation'.

3 Communication, renforcement et consolidation du CdD

3-01 Poursuite de la mise en place de procédures de valorisation des contributions bénévoles

Le CdD a d'ores et déjà initié une expérimentation de valorisation des apports bénévoles qui après évaluation pourra déboucher sur des procédures et pratiques respectueuses des efforts consentis par les bénévoles.

Le Conseil de développement a ainsi mis en place différents outils et procédures : fiches d'activité, tableau de calcul des apports bénévoles, etc. en vue de la prise en compte des apports bénévoles. Ces outils et procédures doivent permettre à travers une application rigoureuse :

- la justification des apports bénévoles susceptibles de constituer la contrepartie des subventions et appuis financiers des partenaires du CdD.

- la production, le Conseil de développement étant reconnu d'intérêt général, de reçus fiscaux au titre des dons aux associations.

3-02 Expérimentation d'outils innovants de communication

Mise en œuvre d'outils innovants de communication (vidéo et/ou audio conférences) :

- maîtrise des outils et média de communication par les membres du CdD : vidéo notamment.

- amélioration du site internet et mise en place d'une newsletter, etc.

Action du CdD

Mise en place de formations pour les membres du Conseil de développement

3-03 Participation à la mise en place et à l'animation du réseau de correspondants du Parc en partenariat avec les Amis du Parc

Action du CdD

Organisation de réunions publiques d'information et de mobilisation des acteurs du territoire : soirées découvertes /café débats / conférences débats, etc.

3-04 Participation et/ou suivi des programmes et projets innovants de coopération interterritoriale en lien avec les objectifs du PNR

Action du CdD

Participation aux différents réseaux des Conseils de développement : (ACODAM dans le 06, Territoires citoyens en PACA, coordination nationale, en liaison avec le réseau des PNR de PACA et la Fédération des PNR de France)

3-05 Elaboration d'un règlement intérieur

Action du CdD :

Afin de définir plus précisément son mode de fonctionnement interne, le Conseil de développement établira son règlement intérieur.

Les ressources à mobiliser

Comme pour l'année 2012, le Conseil de développement a sollicité l'appui technique et financier :

- **du Syndicat Mixte** auquel le CdD est directement associé à travers la charte du Parc et avec qui il développe, depuis l'origine, de fortes synergies.
Cet appui consisterait dans le cadre d'un conventionnement des actions du CdD menée en synergie avec le SM, dans :
 - le portage administratif du poste de chargé de mission
 - la prise en charge des contreparties financières des subventions de la Région
- **de la Région PACA** pour
 - le financement du programme d'actions
 - le financement dans le cadre d'une convention tripartite d'un poste de chargé de mission dédié au Conseil de développement